



CONSEIL COMMUNAL  
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 6 DECEMBRE 2019**

Le Président, Monsieur François VAUTIER, ouvre à 19h15 la dernière séance de l'année qui se tient à Lausanne en la salle du Parlement. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité, à Madame Élisabeth CONSTANTIN, boursière, ainsi qu'au Greffe *in corpore* et à Monsieur SIMOES, concierge.

Il prononce un discours d'introduction à cette séance pour son caractère historique : si c'est la première fois que le Conseil se réunit en dehors des frontières communales, il est un peu chez lui par la contribution du District de Nyon à hauteur de 18,7 % des rentrées fiscales cantonales sur l'impôt sur le revenu et de 20,8 % sur celui de la fortune (soit le même pourcentage que la ville de Lausanne). On peut en déduire qu'une grande partie des places utilisées pour cette séance a été financée par les contribuables du District. Le Conseil est un peu chez soi également, puisque le maître de cérémonie du Parlement est le Syndic de Trélex, Yves RAVENEL, dans sa fonction de Président pour six mois encore.

L'ordre du jour est modifié : le point 5 est biffé, car la nomination d'un délégué à la vérification des comptes de la déchetterie intercommunale est de la compétence de la Municipalité et non de celle du Conseil ; par ailleurs, le Président a reçu une motion qui sera traitée au point 5.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques à l'égard de ces changements, ce qui n'est pas le cas. Les points abordés seront les suivants :

1. Appel -
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2019 -
3. **Préavis n° 4/2019** Demande de crédit de CHF 237'000 TTC pour le réaménagement de la station de pompage des Migerendes -
4. **Préavis n° 5/2019** Budget communal 2020 -
5. Motion -
6. Mention des préavis à venir -
7. Communication(s) du Président -
8. Communication(s) de la Municipalité -
9. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales -
10. Propositions individuelles et divers.

**1. Appel**

37 conseillers présents et 8 conseillers excusés.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2019**

Monsieur WENGER remercie Monsieur RAVENEL pour l'invitation au Parlement et se déclare honoré d'inaugurer le système technique de la salle. Il souhaite que soit ajoutée au dernier point la question qu'il avait posée sur la manière dont la Municipalité adresserait ses félicitations à l'Auberge pour son obtention de la note au Gault et Millau. Il lui aurait été répondu qu'elle allait y réfléchir.

Monsieur le Président prend note de cette remarque, le procès-verbal sera modifié. En l'absence d'autre remarque ou question, il procède au vote.

Le procès-verbal est approuvé par une large majorité de 31 oui et 4 abstentions.

**3. Préavis n° 4/2019 : Demande de crédit de CHF 237'000 TTC pour le réaménagement de la station de pompage des Migerendes**

Monsieur le Président donne la parole au Municipal Cédric MARZER. Monsieur MARZER rappelle qu'il a déjà mentionné ce réaménagement lors de séances précédentes en raison de la vétusté des pompes. Il rappelle qu'elles distribuent l'eau potable pour tout le village ainsi que pour St-Cergue.

Le projet présenté a été établi par le bureau spécialisé Herter et Wiessmann. Les pompes choisies ont une capacité supérieure à l'actuelle pour disposer de réserve pour les besoins futurs et avoir une redondance et une sécurité en cas de panne.

Pour les aspects techniques, Monsieur MARZER réfère le Conseil au détail du préavis. Les aspects financiers ont été calculés sur la base de soumissions rentrées. Le montant total des travaux partagé entre les 2 communes s'élève à CHF 236'940 et est subventionné pour une part de 5% par l'ECA (chiffre confirmé). La convention entre Trélex et St-Cergue stipule la mise en commun des eaux sur la base de la consommation effective. Actuellement, St-Cergue a une consommation plus élevée, avec 58%, et paiera la plus grande partie des travaux par l'entremise de paiements annuels. La dépense pour Trélex sera d'environ CHF 95'000. La Municipalité prie le Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président remercie Monsieur MARZER pour ses explications et donne la parole au rapporteur de la Commission Eau-égouts, Madame Rose-May BUCHER.

Madame BUCHER lit le rapport de commission, favorable, suite à la réunion tenue le 30 octobre avec le Municipal, l'ingénieur du bureau d'études, le fontainier communal et la Commission des finances. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, Monsieur Roman DAEPPEN.

Monsieur DAEPPEN lit le rapport de commission. Celle-ci signale notamment que des réserves existent au bilan pour honorer la maintenance des installations hydrauliques. Favorable au préavis, elle ajoute :

- préférer prévenir en agissant maintenant que guérir en cas de panne ou accident plus onéreux,
- être favorable à une intervention rapide vu le montant modeste et la ressource indispensable,
- inviter la Municipalité à rester à disposition pour expliquer à la Commission les tenants et aboutissants de l'avenant de la convention qui sera signé avec St-Cergue, ainsi qu'à lui en transmettre une copie, afin de mieux comprendre les impacts financiers et comptables des termes finaux (par exemple le pourcentage d'intérêt, la durée de remboursement).

La Commission des finances recommande également au Conseil d'accepter ce préavis.

Monsieur le Président remercie pour ces 2 rapports et ouvre la discussion.

Il donne la parole à Monsieur Christophe GRAF, qui demande quelle est la durée de vie présumée de ce type de pompes et s'il faut s'attendre à des coupures d'eau pendant l'installation.

Monsieur MARZER répond que la durée de vie attendue est d'une vingtaine d'années. D'autre part, il insiste sur l'urgence du préavis : février est la période propice aux travaux, car l'on dispose d'autres ressources d'eau.

Le Président donne la parole à Madame Sarah BERNEY, qui demande si la réalisation des travaux garantira un approvisionnement suffisant en eau dans les périodes de sécheresse à l'avenir, ou si un autre moyen permettra de l'assurer.

Monsieur MARZER lui répond qu'il n'y a pas de garantie, en particulier par rapport aux événements de 2019 qu'il a décrits dans une précédente séance du Conseil. La situation reste tendue en raison de la dimension restreinte des réservoirs. Si l'on constate des coupures d'eau récurrentes, il faudrait prendre d'autres mesures en particulier pour le haut du village.

Madame BERNEY remercie et ajoute qu'avec l'importance des sources du Jura, la problématique mérite en effet qu'on y réfléchisse et qu'on anticipe ce qui peut être fait.

Le Président donne la parole à Monsieur Marcello ALLECA. Il souhaite que soit clarifiée la comparaison entre les options 2 et 3 de débit indiquées dans le préavis, soit entre 1257 et 1600 litres/minute.

Monsieur MARZER explique des différences entre les 3 débits :

- 757 litres/minutes correspondent à la convention actuelle avec la SAPAN, qui limite le pompage,
- 1257 litres/minutes correspondent à la possibilité d'un transfert d'eau par la SAPAN aux Migerendes si St-Cergue n'utilise pas sa limite de 500 litres/minutes – une question de redondance, possibilité de pomper plus d'eau en cas de problème à la Colline,
- l'option des 1600 litres/minutes correspond aux besoins futurs, avec une souscription supérieure auprès de la SAPAN, soit la marge autorisée par les pompes.

Monsieur ALLECA étant satisfait de la réponse, le Président donne la parole à Monsieur Stephan WENGER qui s'adresse à Monsieur HOFMANN. Il souhaite connaître les raisons des stratégies d'amortissement retenues pour les préavis liés au patrimoine administratif : pour un investissement sur les 20 prochaines années, ne serait-il pas plus juste de privilégier un amortissement linéaire plutôt qu'en une fois ? Il évoque une forme d'injustice envers les contribuables.

Monsieur HOFMANN répond qu'il faut considérer en premier ce que l'on amortit et si l'on dispose d'un compte-réserve ou pas. Dans le cas présent, le compte-réserve, qui est bien alimenté, peut être débité en une fois. L'amortissement doit se faire sur le compte d'exploitation et sera effectué sur 20 ans, en tenant compte de la participation de la commune de St-Cergue. Dans le cas de l'achat d'un véhicule, on préfère le payer et l'amortir en 5 ans. Le principe est que, avant un achat, la Municipalité décide en fonction du but de l'amortissement, d'éventuelles réserves ou liquidités, et de l'opportunité de l'affecter au compte d'exploitation ou en une fois.

Monsieur WENGER ajoute que les réserves sont des contributions des années précédentes par les contribuables. Il estime plus logique de procéder à un amortissement linéaire dans le cas de travaux en génie civil ou dans le cas de l'achat d'un véhicule.

Monsieur HOFMANN confirme que cette attitude est envisageable, mais s'appuie sur la bonne situation financière de Trélex pour justifier de ne pas charger les années futures.

Le Syndic, Monsieur RAVENEL, ajoute que la réflexion tient compte chaque fois de la durée souhaitée pour l'amortissement et s'appuie sur les comptes et non le budget. La règle de la Municipalité est de choisir un amortissement long pour des investissements importants et un amortissement en une fois pour des investissements moins élevés. L'état actuel des comptes permet un amortissement en une fois.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président passe au vote.

**Le préavis n° 4/2019 est accepté par 35 oui, 0 non, 0 abstention.**

#### **4. Préavis n° 5/2019 : Budget communal 2020**

Le Président passe la parole au Municipal Monsieur Pierre HOFMANN.

Monsieur HOFMANN rappelle que le préavis est accompagné du budget par ordre administratif, du tableau comparatif des budgets 2019-2020 et comptes 2018, et du tableau des investissements. Celui-

ci est un document d'intention qui permet de montrer au Conseil les investissements clos, ceux en cours et les projets de la Municipalité, sans assurance que les montants indiqués à ce poste seront déboursés en 2020 ou 2021.

Le budget 2020 présente un excédent de dépenses de plus de CHF 550'000. Figurent les charges à verser en 2020 en acomptes. Monsieur HOFMANN rappelle que ces dernières années les comptes ont présenté un excédent qui ne figuraient pas dans les budgets. Il craint que cette situation enviable risque de ne pas se prolonger, surtout dès 2021. Le budget 2020 tient compte des charges péréquatives directes et indirectes (acomptes reçus) et du rendement des impôts 2018. Il rappelle que les charges et rentrées définitives ont été introduites pour la première fois dans les comptes 2017 et 2018. Figurent aussi les montants supplémentaires par rapport aux comptes 2018.

L'addition des charges revient à environ CHF 900'000, auxquelles s'ajoutent celles figurant au budget 2020, initialement dans les dépenses 2018. L'explication provient non seulement de l'augmentation de la facture sociale et de la péréquation, mais aussi du plafond de l'effort modifié unilatéralement en défaveur de Trélex. Ce changement n'était pas encore connu au moment de rencontrer la Commission des finances sur l'arrêté d'imposition. Or, ce plafond limite la participation de la commune aux charges péréquatives. Avec un plafond 2018 et 2019 à 45 points, le Municipal se dit confiant que le résultat 2019 sera comparable à celui de 2018. Or, le Conseil d'État a fixé le plafond pour 2020-21 à 48 points ; l'introduction d'une nouvelle péréquation est prévue dès 2022. Le Conseil d'État avait prévu d'exclure les recettes conjoncturelles pour limiter la charge de l'augmentation du plafond d'effort. La Municipalité s'est sentie confiante, du fait de recettes conjoncturelles importantes, mais cela coûte CHF 900'000 de plus. Le Conseil d'État a également décidé de modifier le mode de répartition de la compensation financière, soit le retour de la péréquation. À part 80% de recettes qui échappent à la Commune et partent au Canton, les charges effectives sont sous contrôle depuis de nombreuses années.

Monsieur HOFMANN conclut en priant le Conseil d'accepter le budget 2020 tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, Monsieur Roman DAEPEN. Celui-ci propose de résumer le rapport, favorable au préavis, par les notions de :

- volatilité : beaucoup de choses peuvent se passer sur les 2 ans du budget,
- imprévisibilité : il est difficile de prévoir juste vu le peu de contrôle sur le budget,
- équité entre les classes de la population (classes d'âge, classes sociales, actifs-seniors),
- sérénité : bonne santé financière et attractivité fiscale de Trélex, malgré le déficit annoncé d'½ million de francs.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis et donne la parole à Monsieur Olivier MONTAGUTI. Celui-ci souhaite savoir, en rapport avec les plafonds de 45 et 48 points qui font augmenter les charges, si la commune était déjà au plafond avec les 45 points.

Monsieur HOFMANN lui confirme que c'était bien le cas.

Le Président donne la parole à Monsieur Marcello ALLECA. Il salue l'attitude de la Municipalité qui relève plus de la prévention que de la guérison. Il demande si la mesure à prendre à l'avenir, au cas où l'évolution ne s'avérait pas aussi positive, serait une hausse d'impôts, ou s'il existe d'autres mesures correctives. Il remarque le montant de CHF 5 millions dans le tableau des investissements, dont la moitié pour 2020 pour la Maison Paul, projet qui n'a pas encore été présenté. Il demande quel est son degré d'urgence et s'il ne serait pas préférable d'attendre, étant donné le doute sur l'évolution des comptes.

Le Président donne la parole à Monsieur RAVENEL. Le Syndic remarque que, avec l'évolution de la situation, l'intention de la Municipalité serait de ne relever le taux d'impôt que de manière progressive, pour pouvoir s'adapter, et seulement en fonction des comptes, pas du budget. La deuxième attitude, si les comptes devaient être trop chargés, consisterait à limiter les investissements. Or, les projections effectuées pour des investissements, tels la ferme Galé, l'Auberge, les appartements de la Commune,

montraient qu'ils s'autofinancient et ne chargeaient pas les comptes. En ce qui concerne la ferme Paul, avec le niveau atteint par le fonds de réserve, la Commune commence à dégager des bénéfices. De plus, ce type d'investissement constitue une source de revenu. Les revenus de la gravière permettent de dégager des revenus qui repoussent une hausse des impôts. Enfin, Monsieur le Syndic évoque l'attente générale de revoir la péréquation et la facture sociale avec une option sur la reprise de la facture sociale par le Canton. Si cela devait se produire, ce serait le Canton qui augmenterait son taux d'impôt et cela reviendrait au même pour le contribuable. Quant à la péréquation, il rappelle que la situation financière de la Côte est privilégiée dans le canton. Or, les revenus de la gravière et des appartements passent à travers la péréquation.

Monsieur HOFMANN ajoute qu'ayant assisté à une séance récente des syndics, il connaît la position de ceux de la région qui entrent en opposition avec le Canton sur le sujet de la péréquation. Pour prévenir, il serait nécessaire que les communes de tout le canton s'unissent pour trouver une solution adéquate à la répartition inappropriée des biens de celles qui s'en sortent.

Monsieur DAEPEN prend la parole et salue l'intervention de Monsieur ALLECA. Il souligne que la gestion du budget communal appartient à la Municipalité et que le Conseil privilégie une confiance attentive, qui est honorée jusqu'à maintenant. Il exprime sa satisfaction. Ensuite, il confirme que la Commission des finances a également relevé les CHF 2,5 millions affectés à la Maison Paul dans le tableau des investissements et que cela a été discuté. La Municipalité a précisé que ce tableau est de compétence municipale et présenté au Conseil à bien plaisir, avec la volonté d'être cohérent avec les tableaux des années précédentes. En outre, tout projet doit suivre le protocole et être soumis aux commissions.

Madame BERNEY souhaite une précision sur la Ferme Galé qui représente d'abord des charges.

Monsieur RAVENEL précise que chaque investissement a dégagé de la rentabilité et les projections sur la Ferme Paul vont dans le même sens, avec plusieurs appartements. Sous la précédente législature déjà, des projections ont été faites, mais ne faisaient pas apparaître d'autofinancement. Tout projet de transformation, démolition ou vente de ce bâtiment passerait de toute manière par un préavis.

Monsieur le Président remercie pour les précisions et passe la parole à Monsieur WENGER. Celui-ci souhaite des clarifications sur ce qu'il ressent comme des contradictions : la présentation du tableau des investissements seulement à bien plaisir, les termes de confiance et transparence relevés par la Commission des finances dans son rapport, et l'affirmation qu'il n'y a pas de projet pour la Maison Paul alors qu'on apprend ensuite que plusieurs projets ont été étudiés.

En outre, il se dit satisfait que la Municipalité se penche sur la rentabilité et demande : 1) si l'on connaît les revenus à dégager sur l'investissement d'un demi-million pour le dépôt du NStCM ; et 2) ce que recouvre l'achat du parking du bâtiment intergénérationnel en 2021, de quoi il s'agit et s'il s'agit d'un investissement prévu comme rentable.

Monsieur le Syndic confirme que la Municipalité ne veut rien cacher et que les préavis de la législature précédente ont été présentés au Conseil. La réflexion sur la Ferme Paul s'est faite lors de la transformation de l'Auberge dans l'idée de lier les deux bâtiments. Il n'accepte pas l'idée que la Municipalité cache quoi que ce soit. Des réflexions sont en cours au sein de la Municipalité et une discussion avec la Commission des finances ont eu lieu autour notamment de la vente de cette Maison.

Quant au plan d'investissement, il s'agit de projections et d'estimations et non de demandes de crédit. S'agissant du dépôt, la Commune est tenue par règlement de l'équiper en eau avec une conduite, d'où l'estimation de CHF 500'000. En contrepartie, une discussion est en cours pour prélever des taxes d'introduction sur le bâtiment. Selon les estimations, la Commune sera bénéficiaire. Des renseignements plus précis étofferont la future demande de crédit.

Monsieur DAEPEN insiste sur la conclusion du rapport de la Commission des finances qui associe « transparence et confiance » à « vigilance et surveillance ». Il insiste également sur la distinction entre

budget et investissements : le budget est soumis à approbation au Conseil, qui, dès son acceptation, engage la Municipalité à l'exécuter, à satisfaction selon lui. Quant aux CHF 2,5 millions inscrits aux investissements, ils ne constituent pas un chèque en blanc, mais un actif au bilan, qui passe par un préavis, et une information par souci de transparence.

Monsieur WENGER affirme qu'il est rassuré par l'intervention de Monsieur RAVENEL et, à l'adresse de Monsieur DAEPPE, qu'il apprécie que soient discutés en amont les projets d'investissements avant qu'ils soient ficelés. Il rappelle sa question sur le parking du bâtiment intergénérationnel.

Monsieur RAVENEL s'excuse de l'oubli et répond que l'idée de base du projet a déjà été présentée aux Commission des finances et des constructions avec des esquisses financières. La construction du parking souterrain se ferait avec la fondation Equitim et la Commune le rachèterait au prix coûtant de la construction. Le préavis n'est pas prêt. Dans les premières projections, une partie serait louée, une autre payante, tout dépendra du coût final et de la fréquentation du parking. Odile ROCHAT s'occupait du projet, à son départ Philippe DEPIERRE l'a repris avec un délai compréhensible.

Le Président propose de passer au vote.

**Le préavis n° 5/2019 est accepté à l'unanimité, par 35 oui.**

#### **5. Motion dite « Pierre-André CUVIT »**

Avant de donner la parole à l'auteur de la motion, Monsieur VAUTIER rappelle l'article 59b du Règlement du Conseil, car le Conseil reçoit rarement de motion : « Chaque membre peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. La motion est contraignante dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet. »

Il demande à Monsieur Pierre-André CUVIT de lire sa motion. Tout d'abord, celui-ci déclare qu'il n'a pas souvenir de dépôt de motion ou de postulat depuis qu'il siège au Conseil. Le Parlement lui paraît le lieu idéal pour ce faire.

Sa motion s'intitule : « **Demande d'étude pour la construction d'un refuge forestier au lieu-dit Bois de Ban** ». S'appuyant sur le plan directeur de la commune de 2001, selon lequel « l'espace de détente que constitue la forêt doit être mieux utilisé », il demande à la Municipalité « d'étudier la possibilité de construire un refuge forestier communal dans le cadre du futur réaménagement de la gravière du Bois de Ban ». Il suggère d'étudier les aménagements eau, égout et électricité par le solaire et le renouvelable et la possibilité d'assurer le financement par une partie du revenu de la vente du gravier.

Le Président confirme que la motion est recevable et rappelle qu'il existe deux manières de la traiter :

- 1) le renvoi du texte auprès d'une commission qui préavis sur la prise en considération, ou
- 2) la prise en considération immédiate et renvoi à la Municipalité.

Étant donné le thème de la motion, le Président opte pour la version 2. Auparavant, le Conseil doit se déterminer sur sa prise en considération sur la forme, non le fond. Il propose donc de passer au vote.

Monsieur le Syndic demande la parole et propose d'ouvrir la discussion. Le Président précise que, selon le schéma de la Préfecture, la discussion sur le fond est prévue au moment du dépôt du préavis.

Monsieur WENGER demande à Monsieur CUVIT quels sont les objectifs de cette construction et s'il y a une demande dans la commune pour un refuge louable par les habitants.

Le Président rappelle qu'à ce stade il s'agit de ne voter que sur le principe de la motion. Il passe la parole à Monsieur RAVENEL pour une réponse dans les grandes lignes.

Le Syndic confirme que ce projet est inscrit au Plan directeur et au Plan d'affectation et estime le moment opportun de l'intégrer à la réflexion actuelle. À son avis, la Municipalité sera favorable à soutenir un tel projet, avec les réserves d'usage, par exemple sur l'endroit. Il suggère même d'ajouter un amendement avec la proposition de construire ce refuge en bois.

En l'absence d'autre question, le Président passe au vote.

**La motion dite « Pierre-André CUVIT » est acceptée par 33 oui et 2 abstentions. Elle est donc renvoyée pour étude à la Municipalité.**

Monsieur DAEPEN remarque que, selon l'appel, il y a 37 membres, tandis que le vote dénombre systématiquement 35 + 1 (soit le Président). Il demande l'explication. Le Président répond qu'il semble qu'une personne ne vote pas. Il apparaît qu'un conseiller avait mal enfoncé sa carte de vote.

#### **6. Mention des préavis à venir**

Le Président donne la parole à Monsieur RAVENEL qui annonce qu'il n'y a pas de préavis supplémentaire.

#### **7. Communication(s) du Président**

Monsieur François VAUTIER, Président, fait 5 communications :

- Il lit au Conseil la lettre de démission de Monsieur Patrick HAUSER pour le 31 décembre 2019. Monsieur HAUSER estime ne plus parvenir à l'équilibre entre ses différents engagements. À la prochaine séance, une nouvelle conseillère / conseiller sera assermenté/e parmi les suppléants.
- Dates des séances 2020 : 26 février en réserve, 2 avril, 24 juin, 16 septembre en réserve, 7 octobre et 11 décembre.
- Une réception aura lieu le 9 janvier 2020 en soirée à l'Auberge en l'honneur de M. Michel Mayor, prix Nobel, avec la Municipalité et le Conseil communal. Des informations suivront.
- Pour la fin de cette année, il est proposé aux conseillers de verser à titre volontaire leur vacation de CHF 5 au bénéfice d'une association de la région. « Sapin solidaire » a été choisi et permet aux enfants démunis de recevoir un cadeau de Noël. Ceux qui souhaitent verser un supplément sont également libres de le faire. Le montant récolté sera annoncé au prochain Conseil.
- Pour cette fin 2019, le Président remercie la Municipalité avec qui les contacts ont été excellents au long de l'année, le Greffe et ses collaboratrices, le Bureau qui a été beaucoup mis à contribution en 2019 avec les élections et les votations, et les conseillers pour leur travail dans les commissions et représentations dans les différentes associations intercommunales.

Le Président formule ses meilleurs vœux à chacun pour les fêtes de fin d'année et demande s'il y a des questions sur les points exposés, ce qui n'est pas le cas.

#### **8. Communication/s de la Municipalité**

Monsieur le Président donne la parole à chacun des municipaux.

Monsieur Philippe DEPIERRE s'exprime sur 4 dossiers :

- La place de jeux : une nouvelle tour, dont le coût va de CHF 25'000 à 35'000 selon la structure, n'a pas encore été entreposée. La Municipalité estime qu'il serait avantageux d'améliorer cette place de jeux, soit au même endroit soit ailleurs. Un préavis sera déposé dans le courant de l'année dans ce sens, probablement pour le Conseil de juin.
- La mise en valeur de la Tour de l'Horloge par exemple par un éclairage : il faut avoir à l'esprit que ce monument est classé 2 dans la catégorie des monuments protégés par le Canton. Un contact avec le Service des Monuments et Sites permettra une évaluation sur place. Un préavis sera déposé, probablement au printemps.

- Le rachat du futur parking sur la parcelle 129, Equitim : le projet avance et plusieurs options sont actuellement comparées. Il sera discuté en commissions, avant son aboutissement.
- Une « escape game » a été ouvert dans l'église, comme le journal La Côte s'en est fait l'écho : après avoir reçu la pasteur Mme Court et M. Dolfus du conseil de paroisse, la Municipalité a décidé d'entrer en matière. Elle aurait souhaité informer le Conseil avant que la presse n'en parle. L'accord définitif sur cette utilisation de l'église sera donné dès qu'elle aura pu se rendre compte *de visu*.

Monsieur Cédric MARZER remercie pour l'acceptation du préavis n°4/2019.

Monsieur Pierre HOFMANN apporte 5 bocaux de matériaux finis de graviers extraits de la gravière de Trélex. Ils seront exposés à l'apéro qui suit la séance, pour que les conseillers puissent se rendre compte par eux-mêmes de la production.

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis n° 5/2019. Avec humour, il remercie à l'avance pour le travail en 2020 apporté par la motion, puisque son dicastère est concerné.

Il informe que le reboisement devrait être terminé pour la fin de l'année. La reprise du bâtiment et de la place attenante devrait être finalisée avec la Commune de Nyon. Un permis de construire sera ensuite lancé pour changement d'affectation, même si elle reste forestière. L'idée du refuge est bien d'actualité.

Monsieur HOFMANN remercie le Conseil pour sa confiance, les collègues de la Municipalité pour le travail mené ensemble, et surtout la boursière Madame Élisabeth CONSTANTIN, dont le travail minutieux et de qualité lui permet de présenter le budget, les comptes, l'arrêté d'imposition. Il rappelle que ce sont des milliers de pièces comptables qui doivent être tenues. Il remercie également Mesdames SUVÀ, JOSEPH et KRUMMENACHER qui l'aident dans la gestion de ses autres dossiers.

Monsieur le Syndic remercie le Conseil au nom de la Municipalité pour l'acceptation des préavis, en particulier le budget, ainsi que ses collègues pour le travail qu'ils fournissent. Il relève la bonne entente entre eux. Il remercie le personnel de la Commune et le président du Conseil. L'assemblée applaudit.

#### **9. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

**Région de Nyon :** Madame Evelyne VOGEL rapporte l'important travail de l'ombre depuis plusieurs années mené par elle-même et l'autre délégué, Monsieur VAUTIER. Elle communique au Conseil des améliorations importantes pour la région en matière de transports publics :

- l'ouverture ce 15 décembre de 35 nouvelles courses régionales et transfrontalières de bus,
- l'offre accentuée pour les soirées de vendredi et samedi avec des taxi-bus et des réseaux TRN et CarPostal desservis depuis les gares de Coppet, Nyon, Gland et Rolle.,
- pour les élèves du groupement scolaire, des améliorations du NStCM pour St-Cergue et La Cure,
- une nouvelle ligne reliera Gex, Divonne et Nyon, soulageant la circulation croissante dans la région,
- une vingtaine de nouvelles dessertes expérimentales a été offerte ces dernières années, financée au départ par les communes et le Canton ; le financement a été repris par le Canton une fois la rentabilité établie.
- Sur toutes ces améliorations initiées par Région de Nyon, le financement du 75% a été repris par le Canton.

Monsieur le Président remercie pour cette intervention.

#### **10. Propositions individuelles et divers**

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Madame Marie-Christine LESCHOT-BURKI se réfère à l'annonce de la cessation d'activités sur l'ancien terrain Borgognon pour fin octobre 2019. Les activités n'ayant pas cessé, elle demande des précisions.

En l'absence ces dernières semaine de Monsieur HOFMANN, Monsieur RAVENEL a repris le dossier et rappelle que M. Liebherr devait cesser ses activités le 30 octobre. Une séance tenue sur place avec le SDT, la police et une délégation de la Municipalité a constaté que les activités n'avaient pas cessé. Des mesures exécutoires, par exemple avec déblaiement de la parcelle, relèveraient du Canton.

Monsieur Olivier MONTAGUTI, se référant à des articles de presse sur la fronde de syndicats de la région contre la péréquation, demande sa position à la Municipalité.

Monsieur Yves RAVENEL répond que sont concernées 2-3 communes aux situations différentes de celle de Trélex, en particulier pour les montants et valeurs de point d'impôt et l'influence de gros contribuables. Il estime qu'attaquer le Canton sur cette question ne permettrait pas de trouver la solution, vu l'hétérogénéité entre les communes vaudoises. Il estime que le Canton a compris que tout le système de la facture sociale et la péréquation doit être revu. Des discussions sont en cours avec l'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises. Néanmoins, la pression sur le Conseil d'Etat peut-être le pousser à travailler plus rapidement, car les premières projections citaient 2020, puis 2021 et l'on parle même maintenant de 2023.

Monsieur Dominique AUBERT se fait le porte-parole de plusieurs usagers du parking de la gare à propos de camionnettes-ventouses de personnes qui n'utilisent visiblement pas le train. Il demande une remise en ordre pour permettre à tous de pouvoir prendre le train.

Monsieur MARZER répond que les amendes ne semblent pas avoir d'effet dissuasif. La Municipalité va insister.

Monsieur WENGER revient sur l'obtention de la note Gault et Millau par l'Auberge pour demander à la Municipalité si et sous quelle forme elle a l'intention de féliciter les gérants pour leur performance. Il s'excuse d'avance si cela a déjà été fait.

Monsieur RAVENEL répond sur les mesures déjà prises : un courrier de félicitation a été envoyé comme annoncé, puis comme mentionné par le Président, une réception a été organisée le 9 janvier 2020 pour féliciter conjointement l'Auberge et M. Michel Mayor et montrer la gratitude de la commune pour ce résultat. Une mention figure dans le Trélex-Info à paraître tout prochainement.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a plus de demandes de parole et lève la séance. Le Syndic et président du Grand Conseil présentera ensuite le fonctionnement du Parlement.

La séance est close à 21h45.



Le Président  
François VAUTIER



La secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 09.01.2020 / cdp